Office de la circulation et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg
Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt
Selbständige öffentlich-rechtliche Anstalt des Kantons Freiburg

Communiqué de presse du 22 mars 2023, pour publication dès 11 h

LE CAP DES 10'000 MESURES ADMINISTRATIVES EST FRANCHI EN 2022

10'541 mesures administratives ont été prononcées en 2022, soit une augmentation de 12,5 % par rapport à 2021. Le nombre de mesures en lien avec l'alcool a augmenté de manière significative (+41,2 %), celui touchant à une inattention a aussi considérablement augmenté (+18,2 %) ; celui lié à la vitesse a très légèrement diminué (-3,4 %). 79 permis de conduire à l'essai ont été annulés, ce qui représente une hausse de 14,5 % par rapport à la période précédente. 14 « délits de chauffard » ont été relevés.

En 2022, le cap des 10'000 décisions a été franchi. Ce sont ainsi **10'541 décisions** (+12,5 % ; CH : +3,8 %) qui ont été prononcées contre des conducteurs qui ont compromis la sécurité routière.

Ces décisions se répartissent principalement en **avertissements (2'521)** et **retraits (4'689)**. Nous trouvons, aux côtés de ces mesures « classiques », celles concernant des refus de permis (152), des interdictions de faire usage d'un permis de conduire étranger (901), des obligations de suivre un cours d'éducation routière (244) ainsi que des annulations du permis de conduire à l'essai (79).

Ainsi, par rapport à l'année 2021, nous pouvons relever :

- une **diminution** du nombre d'avertissements (-3,2 % ; CH : +2,2 %) ;
- une **augmentation** du nombre de retraits (+11,2 % ; CH : +3,3 %) ;
- une **augmentation** du nombre d'annulations du permis à l'essai (+14,5 % ; CH : +9,4 %).

En ce qui concerne les **motifs** les plus fréquents à l'origine d'une mesure administrative (avertissements et retraits du permis), nous trouvons ceux liés :

- **à la vitesse, 3'557 cas** (33,7 % de toutes les mesures), soit une diminution de 3,4 % par rapport à 2021 (CH : +2,2 % et -1.8 % pour les seuls retraits de permis) ;
- **à l'ébriété, 1'318 cas** (12,5 % de toutes les mesures), soit une augmentation de 41 % par rapport à 2021 (CH : +22,3 % et +23,2 % pour les seuls retraits de permis). Dans **1'014 cas**, l'alcoolémie était supérieure à 0,40 mg/l (ou 0,80 pour mille) ;
- **à l'inattention, 972 cas** (9,2 % de toutes les mesures), soit une augmentation de 18,2 % par rapport à 2021 (CH : +7 % et +10,7 % pour les seuls retraits de permis).

Info-box

LA CMA A FAIT SON TEMPS… PLACE DÉSORMAIS À L'OCN…

Créée en 1982, la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA), autorité nommée par le Conseil d'Etat, avait la compétence de prononcer en première instance les mesures administratives prévues par la législation.

En regard du volume croissant d'affaires à traiter, de la complexification des tâches, de l'évolution de la législation et de la jurisprudence, le mode de fonctionnement relativement lourd de cette commission siégeant à trois membres toutes les deux semaines a montré ses limites. Le transfert au 1er juillet 2022 de ses compétences à l'OCN permet de gagner en efficience et en flexibilité avec pour objectifs une simplification et une accélération des procédures permettant de répondre de façon plus optimale aux exigences des conducteurs et conductrices.

Contact : Me André Demierre, Chef de service, 026 484 55 05, a.demierre@ocn.ch, 11 h – 16 h

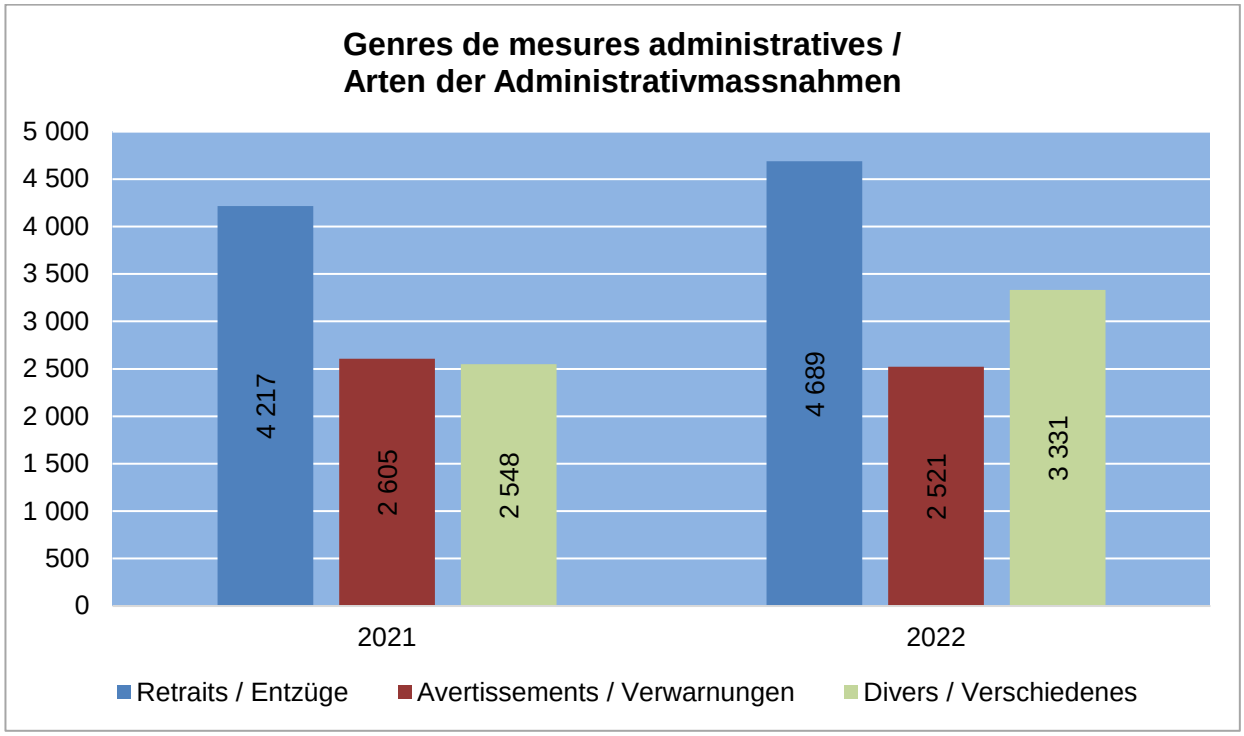
Genres de mesures administratives /
Arten der Administrativmassnahmen
5 000
4 500
4 000
3 500
3 000
2 500
2 000
1 500
1 000
500
0
4 217
2 605
2 548
4 689
2 521
3 331
2021
2022
Retraits / Entzüge
Avertissements / Verwarnungen
Divers / Verschiedenes

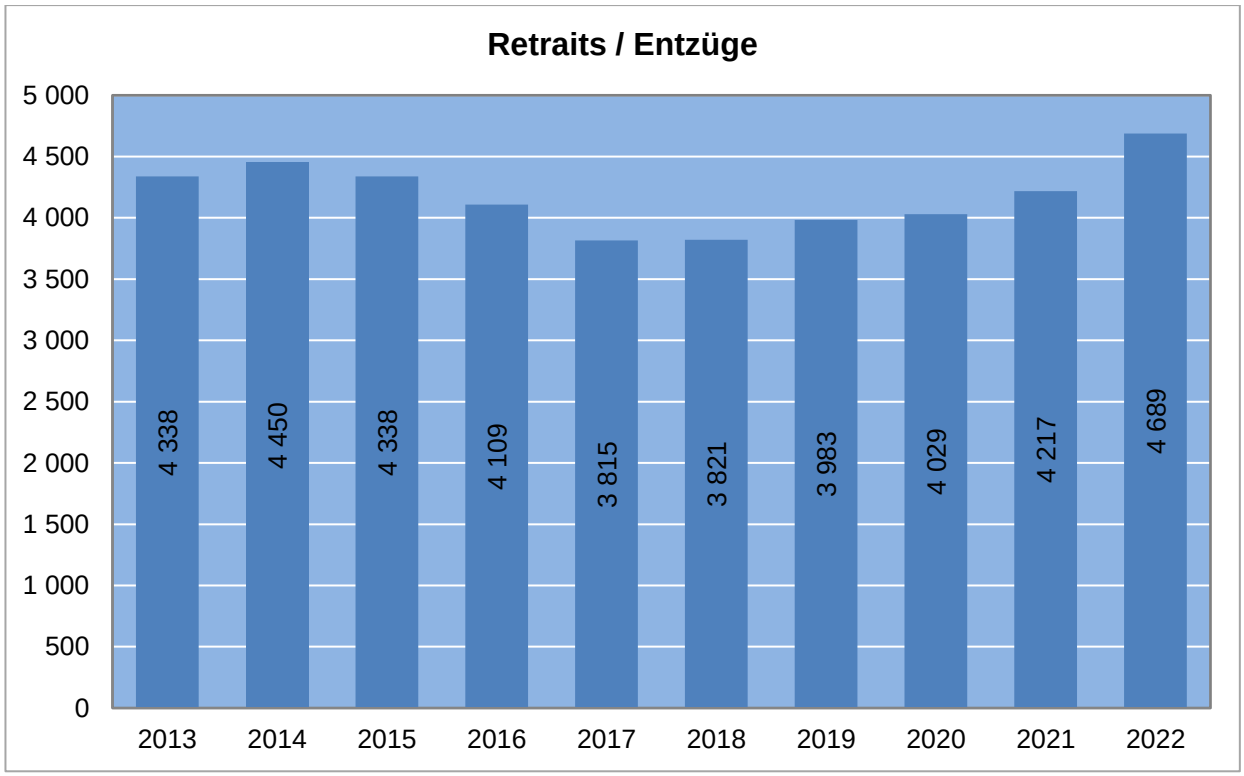
Retraits / Entzüge
5 000
4 500
4 000
3 500
3 000
2 500
2 000
1 500
1 000
500
0
4 338
4 450
4 338
4 109
3 815
3 821
3 983
4 029
4 217
4 689
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022